

AUTORISATION PARENTALE PREALABLE À LA PRATIQUE DE LA PLONGEE-SUBAQUATIQUE

À RETOURNER COMPLÉTÉE AVEC LE CARNET DE LIAISON POUR TOUT ENFANT SOUHAITANT PARTICPER AU BAPTEME DE PLONGEE DURANT SON SEJOUR.



Selon l'<u>Arrêté du 25 avril 2012</u> fixant les modalités d'encadrement ples conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques en accueils collectifs de minures la pratique de la plongée subaquatique dans le cadre d'un accueil collectif pour mineur est subordent la présentation d'une <u>autorisation parentale</u> et d'un c<u>ertificat médical de non contre relication à la pratique considérée</u>.

Je soussigné,
Nom:
Né(e) le ://
Demeurant à : Code Postal :Commune .
Et agissant en qualité de : Père
Autorise le jeune : Nom :
Né(e) le ://
A s'initier à la pratique de la gée-se marine lors de son séjour organisé par Djuringa Juniors Et certifie que mon enfant nu pas contre-indication médicale à la pratique de cette activité (joindre un certificat médical).
Fait à :